

Énergies du Grand Paris succède à la CPCU

De la chaleur urbaine à la chaleur humaine.

Ce document est confidentiel. Les informations contenues ne peuvent pas être communiquées à d'autres personnes que celles disposant d'une autorisation.

… pour les 25 prochaines années

Attribution de la concession
Le Conseil de Paris sélectionne l'offre du groupement Dalkia – Eiffage – RATP Solutions Ville

17/12/2025

Prise d'exploitation
Énergies du Grand Paris commence à exploiter le réseau de chaleur pour une durée de 25 ans

01/01/2027



04/05/2026

Entrée en vigueur
Le contrat débute. Énergies du Grand Paris est créé, peut communiquer et commercialiser

Ce document est confidentiel. Les informations contenues ne peuvent pas être communiquées à d'autres personnes que celles disposant d'une autorisation.

Au 1er janvier 2027, Énergies du Grand Paris succède à la CPCU …

Énergies du Grand Paris

Service public de chaleur urbaine

Nouveau titulaire du contrat de concession du service public parisien de production et de distribution de chaleur

51%	34%	15%
dalkia GROUPE EDF EIFFAGE RATP SOLUTIONS VILLE	VILLE DE PARIS	BANQUE des TERRITOIRES

Ce document est confidentiel. Les informations contenues ne peuvent pas être communiquées à d'autres personnes que celles disposant d'une autorisation.

L’alliance de 3 experts au service des Parisiennes et des Parisiens







dalkia GROUPE EDF

EIFFAGE

RATP SOLUTIONS VILLE

« L’énergéticien expert en EnR² et en réseaux de chaleur. »

« L’acteur majeur du BTP et des concessions. »

« Le partenaire de confiance des villes et des territoires. »

Ce document est confidentiel. Les informations contenues ne peuvent pas être communiquées à d’autres personnes que celles disposant d’une autorisation.



Une nouvelle ambition pour le réseau de chaleur parisien

Le climat change, Paris agit.

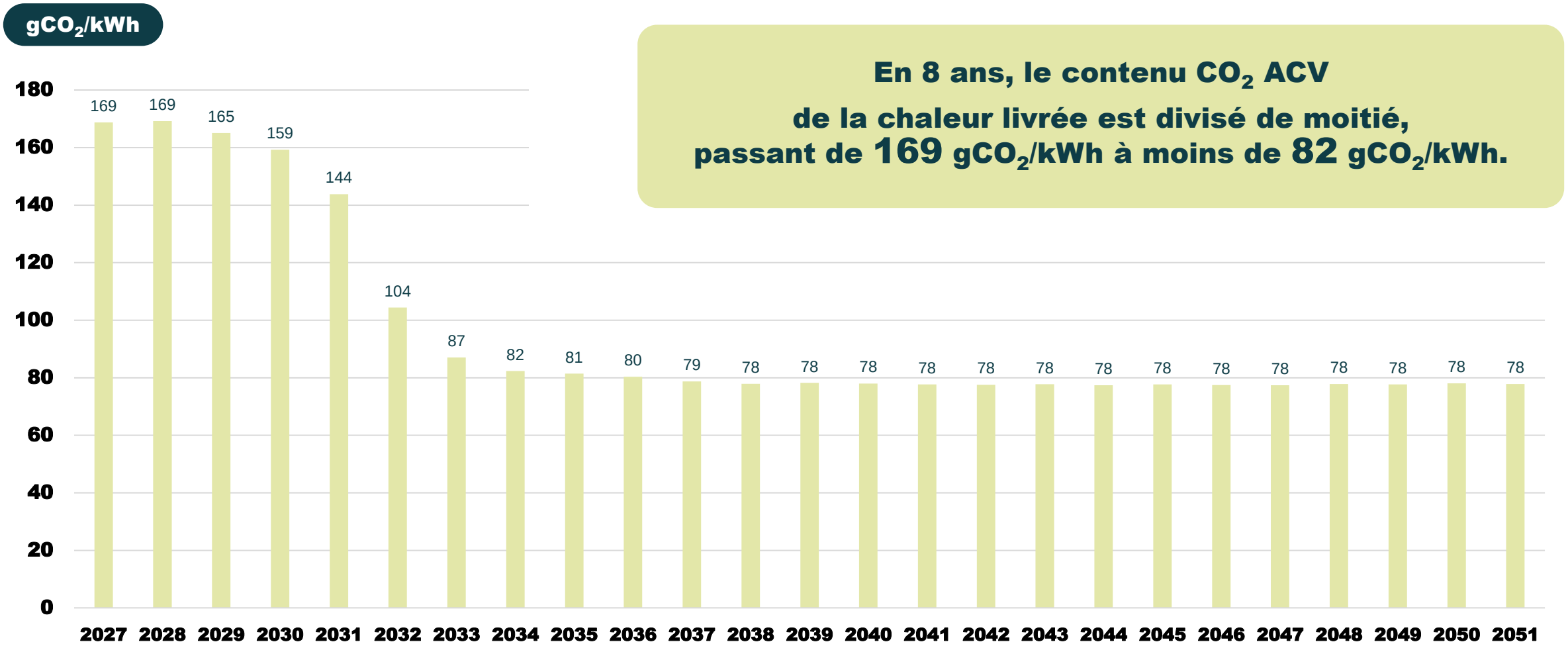
Ce document est confidentiel. Les informations contenues ne peuvent pas être communiquées à d'autres personnes que celles disposant d'une autorisation.

Délivrer un service public de chaleur urbain accessible, performant et résilient, outil de justice sociale et environnementale

Verdir le mix énergétique du réseau pour poursuivre la décarbonation de Paris (Plan Climat)	**De 50% à 76% de taux EnR² dès 2034**
Développer le réseau dans des quartiers actuellement non desservis & le densifier	**+50% de bâtiments raccordés d'ici 2051**
Moderniser les infrastructures et les rendre plus résilientes face aux aléas climatiques	**-70% de besoins de pompage d'eau de Seine**
Garantir à tous l'accès au service public de la chaleur, à des tarifs stables et maitrisés dans le temps	**Part du gaz dans le mix divisée par 2**
Renforcer la maîtrise publique et permettre à la Ville de Paris de se réapproprier son service public de chaleur	**Autorité concédante et co-actionnaire.**

Ce document est confidentiel. Les informations contenues ne peuvent pas être communiquées à d'autres personnes que celles disposant d'une autorisation.

Diviser par deux le contenu carbone de la chaleur livrée

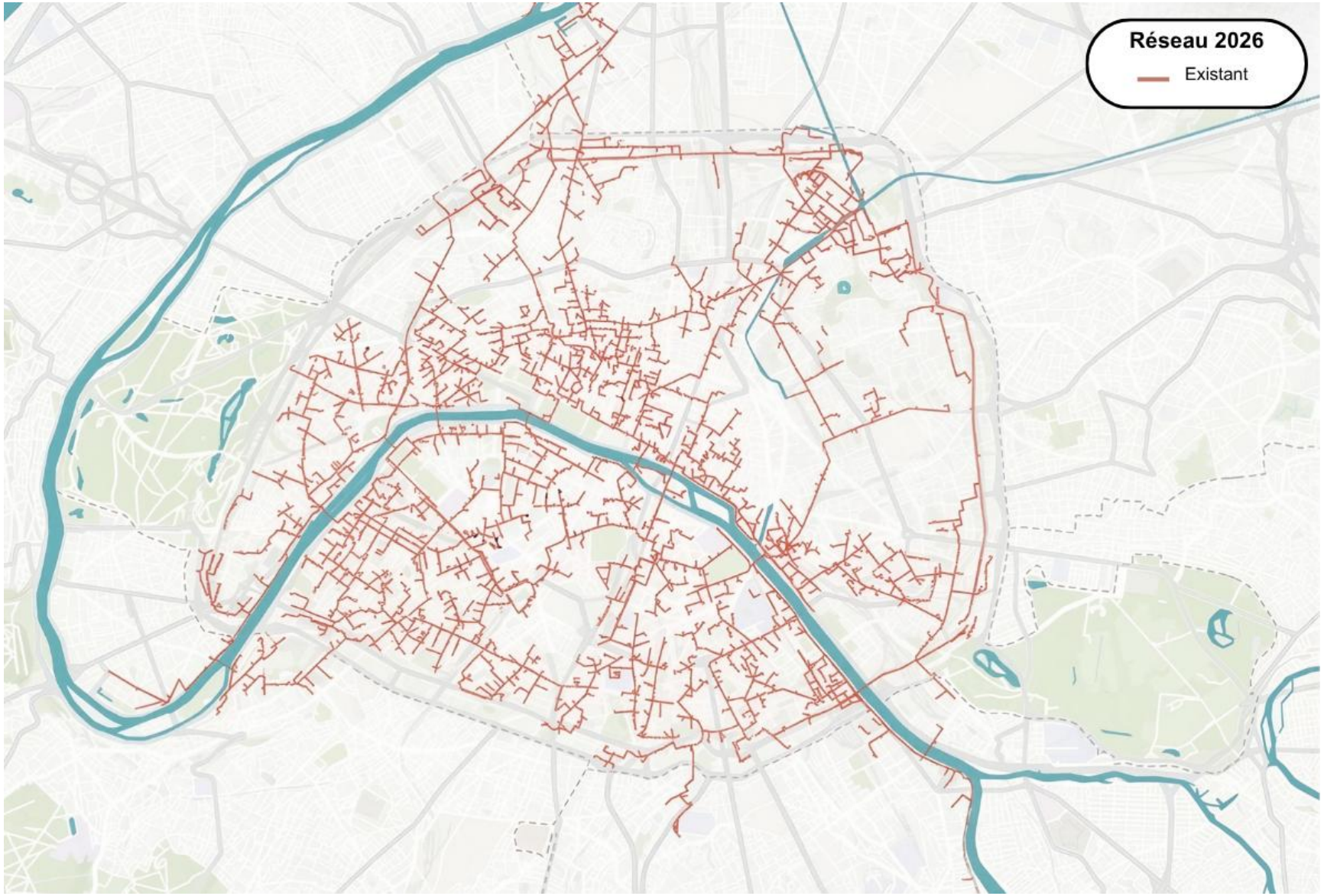


En 8 ans, le contenu CO_2 ACV

de la chaleur livrée est divisé de moitié,
passant de 169 gCO_2/kWh à moins de 82 gCO_2/kWh.

Ce document est confidentiel. Les informations contenues ne peuvent pas être communiquées à d'autres personnes que celles disposant d'une autorisation.

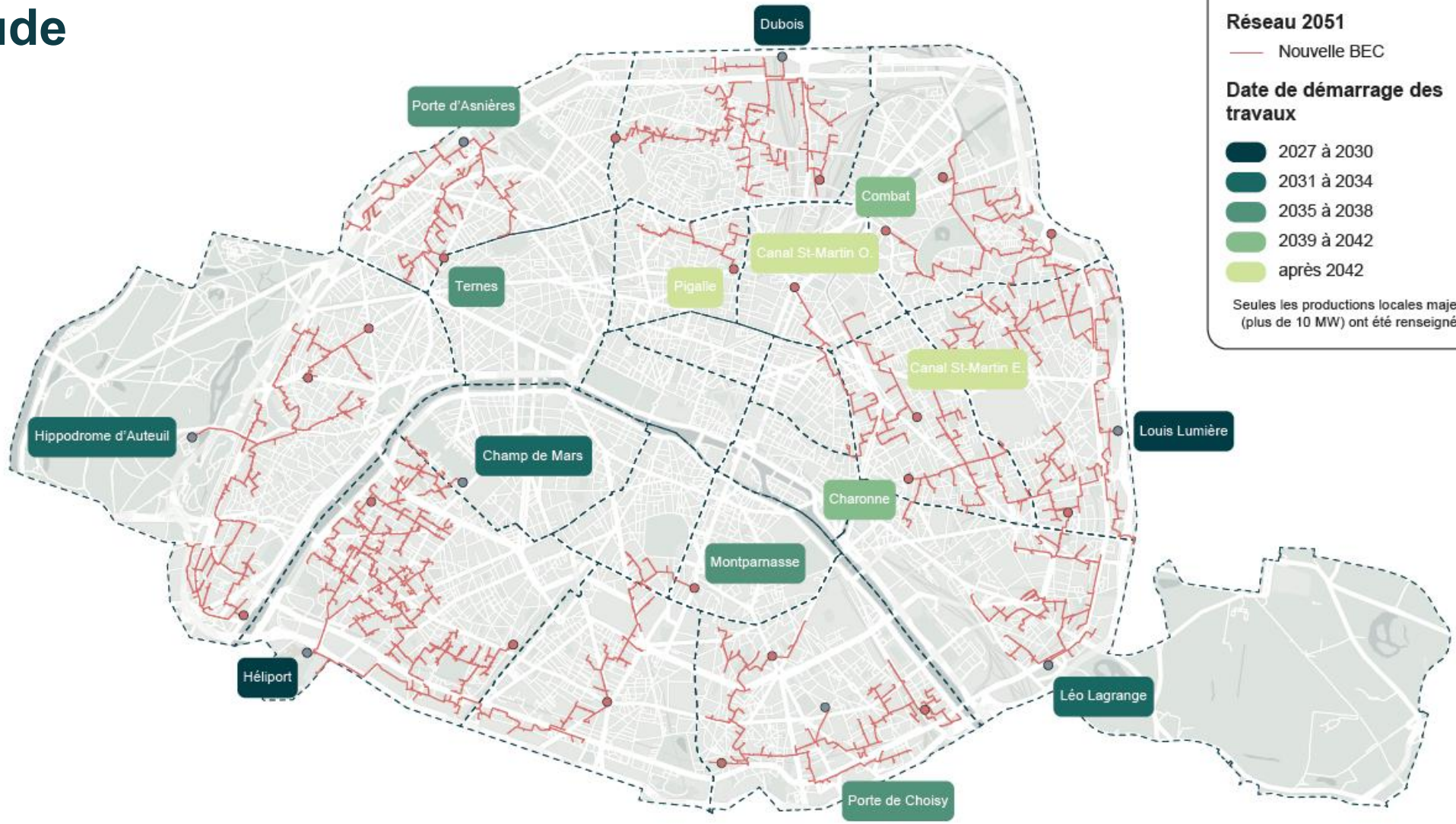
Carte réseau existant alimentant Paris et les 16 communes



Énergies du Grand Paris

Ce document est confidentiel. Les informations contenues ne peuvent pas être communiquées à d'autres personnes que celles disposant d'une autorisation.

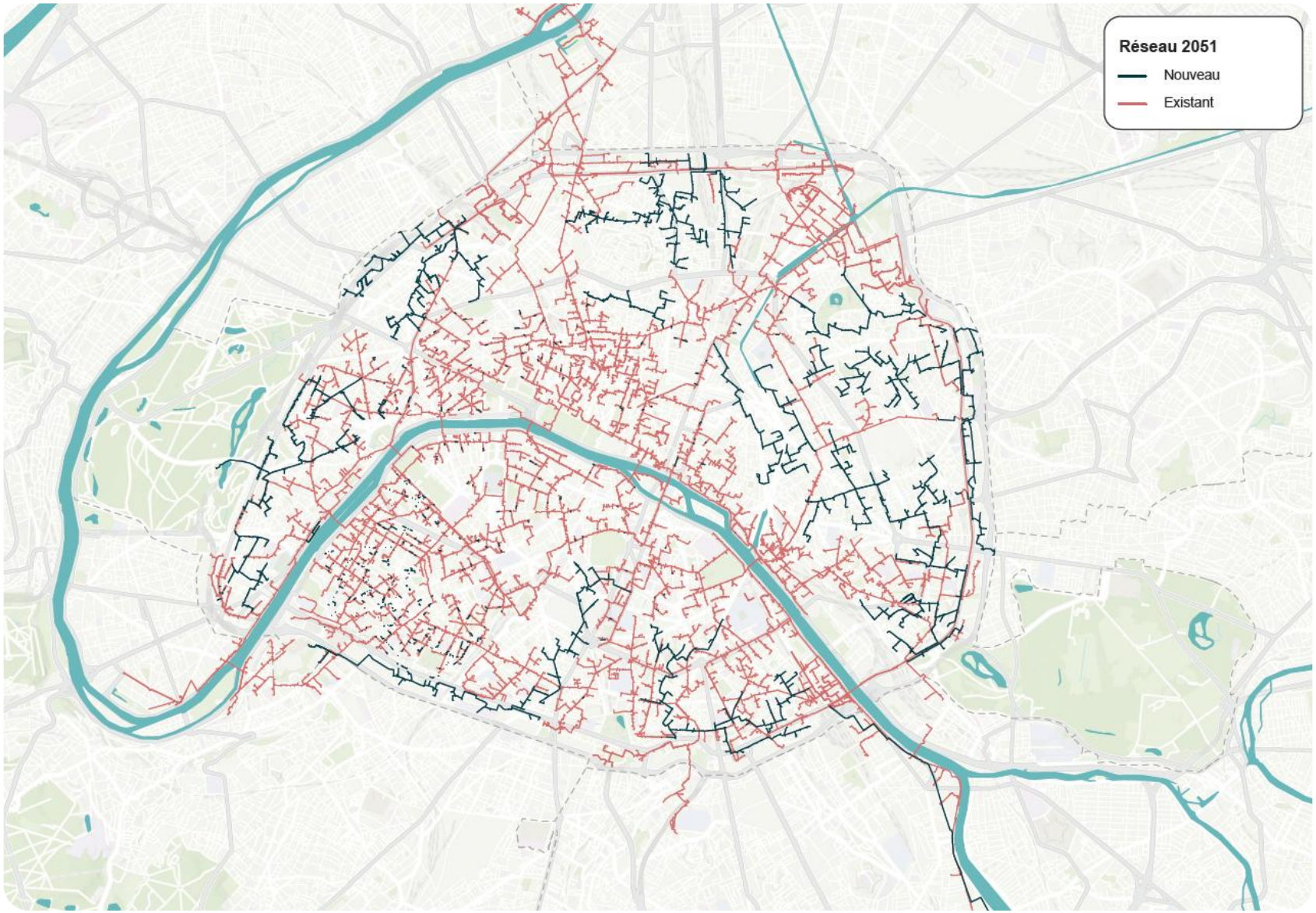
Le réseau s’étend…
15 nouvelles boucles d’eau chaude d’ici 2051



Énergies du Grand Paris

Ce document est confidentiel. Les informations contenues ne peuvent pas être communiquées à d’autres personnes que celles disposant d’une autorisation.

Le réseau en 2051



Énergies du Grand Paris

Ce document est confidentiel. Les informations contenues ne peuvent pas être communiquées à d'autres personnes que celles disposant d'une autorisation.



Votre contrat

Ce document est confidentiel. Les informations contenues ne peuvent pas être communiquées à d'autres personnes que celles disposant d'une autorisation.

1er communication



Bonjour,

Votre bâtiment (ou celui que vous représentez) est raccordé au réseau de chaleur de la Ville de Paris exploité depuis 1927 par la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain (CPCU).

Le réseau de chaleur grand parisien est un service public essentiel qui fournit chauffage et eau chaude sanitaire à 1 million d'habitants dans 17 communes.

A partir du 1er janvier 2027, le concessionnaire change. A l'issue d'une procédure de mise en concurrence engagée en 2023 par la Ville de Paris, c'est le Groupement constitué par Dalkia, Eiffage et RATP Solutions Ville qui a été choisi le 17 décembre 2025 en Conseil de Paris, pour renouveler son contrat de concession de production et de distribution du réseau de chaleur urbain grand parisien.

Réunis sous l'entité **Énergies du Grand Paris**, en partenariat avec la Ville de Paris et la Banque des Territoires, nous sommes pleinement engagés à assurer la continuité de service et la transformation de ce réseau de chaleur urbain **à compter du 1er janvier 2027 et pour les 25 prochaines années.**

Cette nouvelle concession vise à transformer le premier réseau de chaleur de France en un modèle de décarbonation avec trois engagements majeurs :

- Verdir massivement le réseau : grâce à un plan d'investissement massif, la part des énergies renouvelables et de récupération (EnR²) passera à 76 % dès 2034.
- Stabiliser vos coûts : la limitation drastique du recours au gaz naturel au profit d'énergies locales vous protègera durablement face à la volatilité des prix des énergies fossiles.
- Garantir la fiabilité : de nouvelles installations de production viendront renforcer la continuité de fourniture de chaleur, même en cas de grand froid.

L'entrée en vigueur de ce nouveau contrat requiert la signature d'une nouvelle Police d'abonnement pour chacun de vos points de livraison. Ce document encadrera nos relations contractuelles à partir du 1er janvier 2027. Ce transfert d'exploitation est purement administratif. Il s'effectuera sans aucune interruption de votre fourniture en chaleur.

⚠ **Action requise de votre part**

Pour que nous puissions établir votre nouveau contrat et vous transmettre le Règlement de Service dans les meilleurs délais, nous vous invitons à mettre à jour les coordonnées de la personne habilitée à signer.

Accéder au formulaire en ligne

Vous n'êtes pas le bon interlocuteur pour cette démarche ?
Merci de nous le faire savoir à : **commerce@energiesdugrandparis.fr**

Ce document est confidentiel. Les informations contenues ne peuvent pas être communiquées à d'autres personnes que celles disposant d'une autorisation.

Vos documents contractuels de référence

1

Règlement de Service

Les conditions générales

Valable durant **toute la durée de la concession**

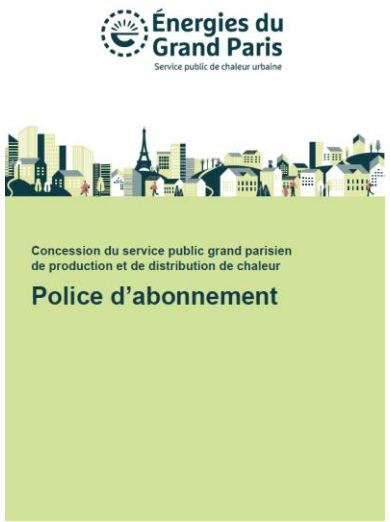


2

Police d'abonnement

Vos conditions particulières

Valable **10 ans** puis **renouvelable tous les 5 ans**



3

Autres documents

Pour tout comprendre

- Guide des prescriptions techniques
- Schémas de limites de prestation en sous-station
- Bordereau des prix
- Grilles tarifaires
- Livret d'accueil
- Divers guides

Ce document est confidentiel. Les informations contenues ne peuvent pas être communiquées à d'autres personnes que celles disposant d'une autorisation.

La puissance souscrite calculée au plus proche de vos besoins

Votre puissance souscrite = Puissance souscrite Chauffage + Puissance souscrite ECS

Chauffage

$$P_{chf} = \frac{Conso_{chf} \times (T° \text{ ext. de non chauffage } - (-5°C))}{DJU \times 24 \times \text{intermittence}} \times (1 + \text{surpuissance})$$

Intermittence : Coefficient d'occupation du bâtiment
Surpuissance : Coefficient de relance thermique

Typologie	Intermittence	Surpuissance	Tnc [°C]
Bâtiment d'enseignement / administratif	0,85	0,15	20
Equipements sportifs	0,7	0,2	18
Etablissement de santé	1	0,1	22
Industries	0,5	0,3	18
Logement	**1**	**0,1**	**18**
Tertiaire bureaux	0,6	0,3	18
Tertiaire commerces	0,7	0,3	18
Tertiaire hébergement	0,7	0,2	18
Tertiaire musée	0,8	0,1	18

Eau chaude sanitaire (ECS)

$$P_{ECS} = \frac{C_{ECS\ prod}}{NHPP_{prod}} + \frac{C_{ECS\ bouclage}}{8760}$$

$NHPP_{prod}$ **:** Nombre d'heures pleines dédiées à la production d'Eau Chaude Sanitaire

8760 : Nombre total d'heures dans une année, représentant le fonctionnement continu du bouclage

Mode de production	NHPP
Production instantanée	2010 heures
Production semi-instantanée	2680 heures
Production avec accumulation	4020 heures

Ce document est confidentiel. Les informations contenues ne peuvent pas être communiquées à d'autres personnes que celles disposant d'une autorisation.

Quelles sont les modalités de révision de votre puissance souscrite ?

Votre puissance souscrite est révisée automatiquement tous les 5 ans

Sur la base des consommations des 3 dernières années

Autres cas de révision de la puissance souscrite

Travaux de réhabilitation énergétique

Renégociation à la hausse

Vérification sur demande



Ce document est confidentiel. Les informations contenues ne peuvent pas être communiquées à d'autres personnes que celles disposant d'une autorisation.

Vous êtes propriétaire d'un poste de livraison vapeur, les limites de prestations évoluent

Nous prenons la responsabilité de vos installations du système de retour des condensats.

	Jusqu'au 31/12/2026	A partir du 01/01/2027
Propriété des installations du système de retour des condensats	**Abonné**	**Abonné**
Conduite, surveillance et entretien courant de ces installations	**Abonné**	**Concessionnaire**
Dépannage de ces installations	**Abonné**	**Concessionnaire**
Gros entretien, réparations et remplacements de ces installations	**Abonné**	**Concessionnaire**

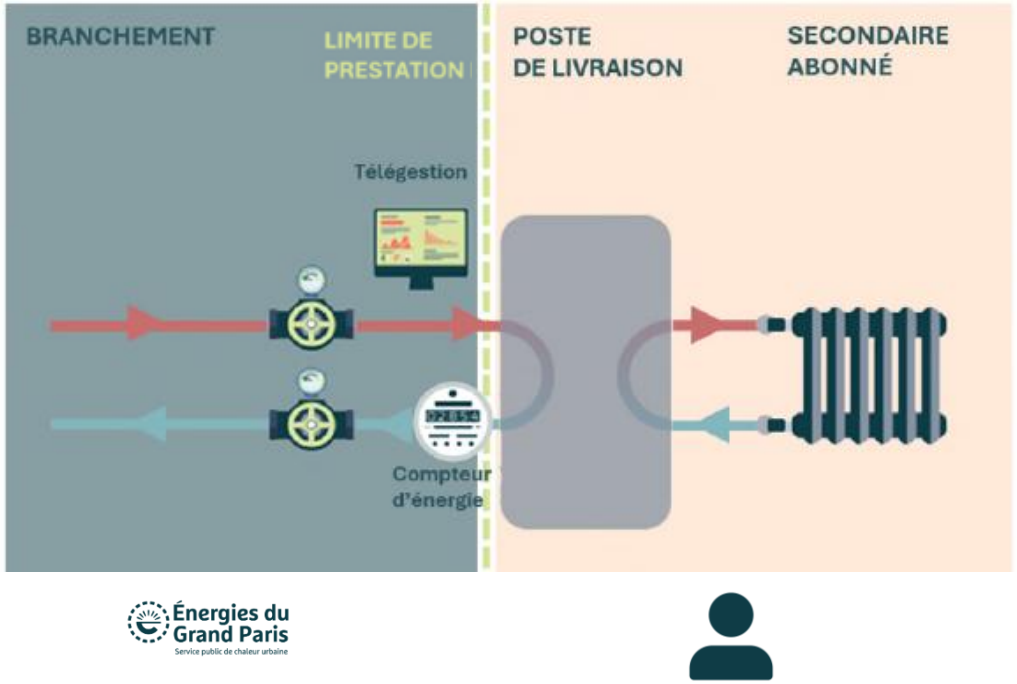
Dans le cas où vos installations de retour des condensats sont défectueuses et ne garantissent pas un renvoi pérenne des condensats dans le réseau de retour, il est nécessaire de remettre en état le système de retour des condensats dans un délai d'un an.

Ce document est confidentiel. Les informations contenues ne peuvent pas être communiquées à d'autres personnes que celles disposant d'une autorisation.

Pour les autres configurations, rien ne change

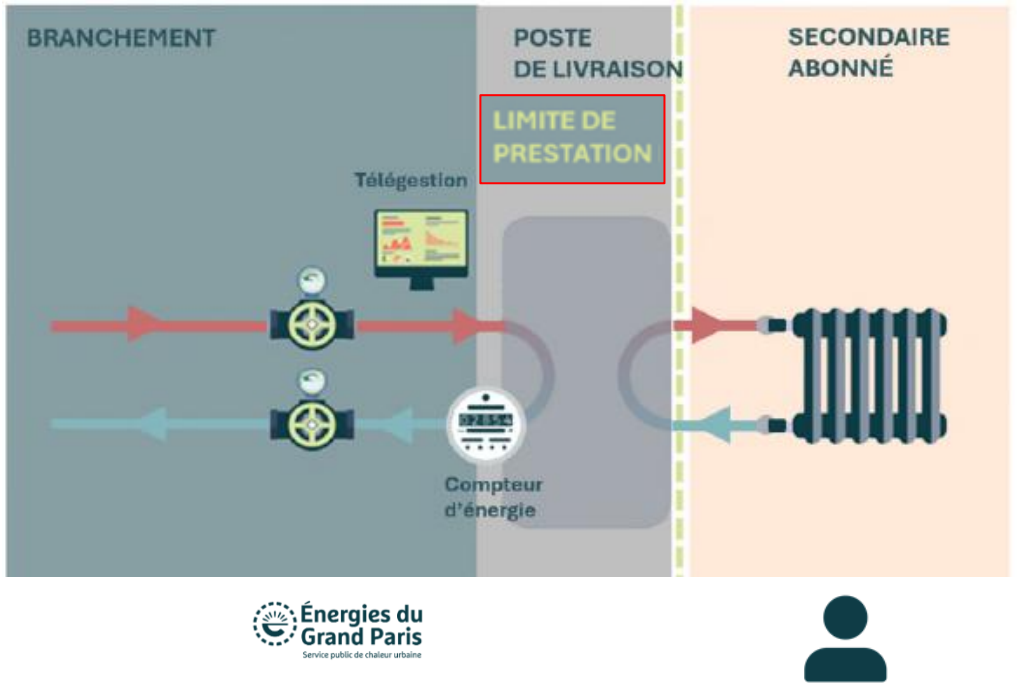
Poste Abonné

La limite de responsabilités est aux **vannes de sectionnement du Branchement**.



Poste Concessionnaire

La limite de responsabilités est aux **2 brides, entrée et sortie échangeur côté secondaire** (isolement, régulation et sécurité côté primaire sont compris dans les prestations du Concessionnaire, de même que le système de comptage).



En résumé, les rôles et responsabilités de chacun

		Poste Abonné	Poste Concession
	Propriété du Branchement Exploitation, maintenance & renouvellement du Branchement	Concessionnaire	Concessionnaire
	Propriété du Poste de livraison Exploitation, maintenance & renouvellement du Poste de livraison *(hors installations du système de retour des condensats)*	Abonné	Concessionnaire
	Propriété des systèmes de comptage Installation, entretien & remplacement des systèmes de comptage	Concessionnaire	Concessionnaire
Postes de livraison vapeur	Propriété des installations du système de retour des condensats	Abonné	Concessionnaire
	Exploitation, maintenance & renouvellement des installations du système de retour des condensats	Concessionnaire	Concessionnaire

Ce document est confidentiel. Les informations contenues ne peuvent pas être communiquées à d'autres personnes que celles disposant d'une autorisation.



La nouvelle structure tarifaire

Ce document est confidentiel. Les informations contenues ne peuvent pas être communiquées à d'autres personnes que celles disposant d'une autorisation.

Comment se décompose votre facture ?

R1 **Part énergie (variable)**

La part variable (R1) s'obtient en multipliant le prix de la chaleur par votre consommation.
Le prix de la chaleur est fonction du prix des combustibles utilisés et du rendement énergétique du réseau.

T.V.A 5,5%

R2 **Part abonnement (fixe)**

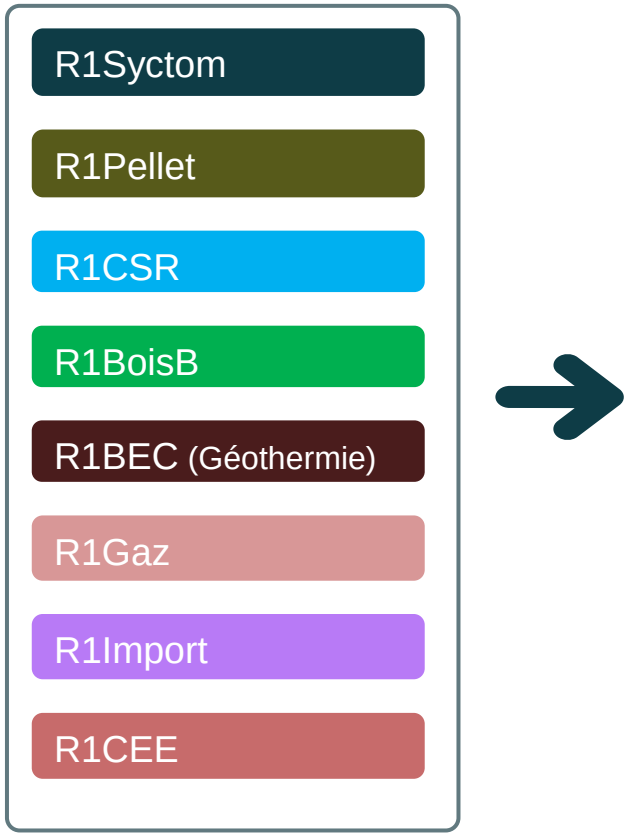
La part fixe (R2) dépend de la puissance souscrite et couvre les charges d'exploitation relatives à la maintenance et au renouvellement des installations, ainsi que les investissements réalisés pour le réseau.

T.V.A 5,5%

Les bâtiments disposant d'une puissance souscrite > 2000 kW bénéficient d'une décote de 30% sur leur facture (au-delà du seuil de 2.000 kW).

Ce document est confidentiel. Les informations contenues ne peuvent pas être communiquées à d'autres personnes que celles disposant d'une autorisation.

Coup d’œil sur la part variable énergie (R1)



Performances des productions intégrées

Un rendement contractuel

Un rendement challengé et toujours au bénéfice de l'abonné (meilleur rendement appliqué entre le rendement contractuel et le rendement réel sur 3 années)

Transparence

Indices opposables et audités
Mise à disposition des indices sur le site internet

Prix stables et optimisés

Stratégie d’achat résiliente aux crises
Sélection des fournisseurs les plus compétitifs

Ce document est confidentiel. Les informations contenues ne peuvent pas être communiquées à d’autres personnes que celles disposant d’une autorisation.

Une grille tarifaire unique (€ sept 2025)

Grille tarifaire Énergies du Grand Paris	
Tarif **R1 été** (€HT/MWh)	**69,51 €**
Tarif **R1 hiver** (€HT/MWh)	**85,52 €**
Tarif **R2** avec subvention - Hypothèse FondChaleur 2025 (€HT/kW)	**85,04 €**

Date d'indexation de l'offre finale - 09/2025

Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc

Ce document est confidentiel. Les informations contenues ne peuvent pas être communiquées à d'autres personnes que celles disposant d'une autorisation.

Coup d’œil sur la part fixe abonnement (R2)

	R21	Coûts de l’énergie électrique pour assurer le fonctionnement des installations de production et de distribution
+	**R22**	Coût des prestations de conduite, entretien et réparations courantes, frais de personnel, frais administratifs
+	**R23**	Coût des prestations de gros entretien et des provisions pour le renouvellement des installations
+	**R24**	Coût de financement et coût d’amortissement des investissements
−	**R25**	Subventions, aides à l’investissement mobilisables
−	**R26**	Réductions tarifaires diverses et gains liés aux installations de cogénération et aux chaudières électriques
+	**R’2**	Coût des prestations d'entretien, de maintenance et de renouvellement du poste de livraison (si poste en concession)

Ce document est confidentiel. Les informations contenues ne peuvent pas être communiquées à d’autres personnes que celles disposant d’une autorisation.

Exploitation, maintenance & renouvellement du Poste de livraison propriété de la Concession

Paiement d'un terme additionnel R'2

Ce terme couvre l'entretien, la maintenance et le renouvellement du Poste de livraison par le Concessionnaire.

Ce tarif est en moyenne **30% moins cher** que les prix d'exploitation/maintenance du marché.

Type	Nbre d'échangeurs	Tarif (€HT/kW de PS)	Tarif (€HT/PDL)
Eau chaude	1	0,89	3 848
	2	0,45	6 887
	3	0,38	11 097
Vapeur	1	2,26	4 424
	2	1,80	8 023
	3	1,27	17 302

Tarifs en date de 09/2025

Vous êtes propriétaire de votre poste de livraison ?
Vous pouvez le céder à la Concession selon les modalités prévues par le Règlement de Service et bénéficier ainsi de ce tarif compétitif.

Ce document est confidentiel. Les informations contenues ne peuvent pas être communiquées à d'autres personnes que celles disposant d'une autorisation.

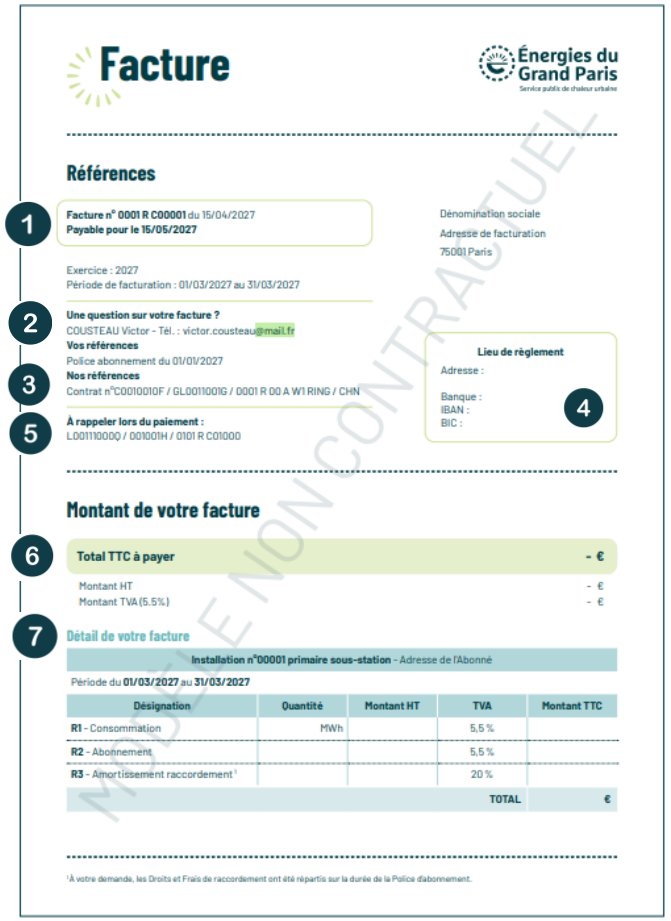
Modalités de paiement des factures

Périodicité et format

- Facturation mensuelle dématérialisée, basée sur la consommation réelle

Modalités de paiement

- Délai de 30 jours après présentation
- Prélèvement automatique



Facture

Énergies du Grand Paris
Service public de chaleur urbaine

MODÈLE NON CONTRACTUEL

Références

1 **Facture n° 0001 R C00001** du 15/04/2027
Payable pour le 15/05/2027

Exercice : 2027
Période de facturation : 01/03/2027 au 31/03/2027

Dénomination sociale
Adresse de facturation
75001 Paris

2 **Une question sur votre facture ?**
COUSTEAU Victor - Tél. : victor.cousteau@mail.fr
Vos références
Police abonnement du 01/01/2027
3 **Nos références**
Contrat n°C0010010F / GL0011001G / 0001 R 00 A W1 RING / CHN
5 **À rappeler lors du paiement :**
L00111000Q / 001001H / 0101 R C01000

Lieu de règlement
Adresse :
Banque :
IBAN :
BIC :
4

Montant de votre facture

6 **Total TTC à payer** - €
Montant HT - €
Montant TVA (5.5%) - €

7 **Détail de votre facture**

Installation n°00001 primaire sous-station - Adresse de l'Abonné
Période du **01/03/2027** au **31/03/2027**

Désignation	Quantité	Montant HT	TVA	Montant TTC
R1 - Consommation	MWh		5,5 %	
R2 - Abonnement			5,5 %	
R3 - Amortissement raccordement [1]			20 %	
			TOTAL	€

[1] À votre demande, les Droits et Frais de raccordement ont été répartis sur la durée de la Police d'abonnement.

1. Période facturée et date limite de paiement
2. Votre interlocuteur facturation
3. Numéro de police d'abonnement et date d'effet
4. Lieu de règlement
5. Références à rappeler lors du paiement
6. Montant total de votre facture
7. Détails de votre facture par poste de dépenses

Ce document est confidentiel. Les informations contenues ne peuvent pas être communiquées à d'autres personnes que celles disposant d'une autorisation.

Simulation

N° PLS	6217
Libellé PLS	SDC 21-23-25 RUE RAYNOUARD
Adresse PLS	23 RUE RAYNOUARD 75016

Typologie bâtiment	Années de Référence	Consommations de Référence (kwh)
Logement parc privé	2023/2024/2025	2 288 251

Nouvelle Puissance Souscrite (PS) Énergies du Grand Paris (KW)
1265

Puissance Souscrite CPCU (KW)	Puissance Facturable CPCU (KW)
1900	1450

Budget EDGP - Valeur 09/2025 €HT

PF souscrite (kW)	R1 estimé 2025	R2 estimé 2025	CA TOTAL EGP	Prix € (R1R2) HT/MWh	Prix € (R1R2) TTC/MWh
1 265	187 050,46 €	107 575,60 €	294 626,06 €	128,76 €	135,84 €
	-18,7%	109,6%	4,6%	4,6%	4,6%

Vs

Budget CPCU - Valeur 09 /2025 €HT

PF CPCU facturable (kW)	R1 estimé 2025	R2 estimé 2025	CA TOTAL CPCU	Prix € (R1R2) HT/MWh	Prix € (R1R2) TTC/MWh
1 450	230 206,57 €	51 330,00 €	281 536,57 €	123,04 €	129,80 €

Ecart 09/2025 CPCU

Budget EDGP - Projection 01/2027 - € HT

PF souscrite (kW)	R1 estimé 2027	R2 estimé 2027	CA TOTAL EGP	Prix € (R1R2) HT/MWh	Prix € (R1R2) TTC/MWh
1 265	220 422,86 €	111 041,70 €	331 464,56 €	144,85 €	152,82 €
	-8,9%	114,5%	12,8%	12,8%	12,8%

Vs

Budget CPCU - Projection 06/2026 € HT

PF CPCU facturable (kW)	R1 estimé juin 2026	R2 estimé juin 2026	CA TOTAL CPCU	Prix € (R1R2) HT/MWh	Prix € (R1R2) TTC/MWh
1 450	241 964,79 €	51 765,00 €	293 729,79 €	128,36 €	135,42 €

Ecart EDGP 01/2027 vs CPCU 06/2026

Ce document est confidentiel. Les informations contenues ne peuvent pas être communiquées à d'autres personnes que celles disposant d'une autorisation.

Simulation

N° PLS	6220
Libellé PLS	SYND.COPR.33.R.ST-AMBROISE
Adresse PLS	31 RUE SAINT AMBROISE 75011

Typologie bâtiment	Années de Référence	Consommations de Référence (kwh)
Logement parc privé	2023/2024/2025	2 059 867

Nouvelle Puissance Souscrite (PS) Énergies du Grand Paris (KW)
1070

Puissance Souscrite CPCU (KW)
1250

Puissance Facturable CPCU (KW)
995

Budget EDGP - Valeur 09/2025 €HT

PF souscrite (kW)	R1 estimé 2025	R2 estimé 2025	CA TOTAL EGP	Prix € (R1R2) HT/MWh	Prix € (R1R2) TTC/MWh
1 070	167 582,33 €	90 992,80 €	258 575,13 €	125,53 €	132,43 €
	-17,8%	158,3%	8,2%	8,2%	8,2%

Vs

Budget CPCU - Valeur 09 /2025 €HT

PF CPCU facturable (kW)	R1 estimé 2025	R2 estimé 2025	CA TOTAL CPCU	Prix € (R1R2) HT/MWh	Prix € (R1R2) TTC/MWh
995	203 815,05 €	35 223,00 €	239 038,05 €	116,05 €	122,43 €

Ecart 09/2025 CPCU

Budget EDGP - Projection 01/2027 - € HT

PF souscrite (kW)	R1 estimé 2027	R2 estimé 2027	CA TOTAL EGP	Prix € (R1R2) HT/MWh	Prix € (R1R2) TTC/MWh
1 070	197 777,23 €	93 924,60 €	291 701,83 €	141,61 €	149,40 €
	-7,7%	164,4%	16,8%	16,8%	16,8%

Vs

Budget CPCU - Projection 06/2026 € HT

PF CPCU facturable (kW)	R1 estimé juin 2026	R2 estimé juin 2026	CA TOTAL CPCU	Prix € (R1R2) HT/MWh	Prix € (R1R2) TTC/MWh
995	214 225,05 €	35 521,50 €	249 746,55 €	121,24 €	127,91 €

Ecart EDGP 01/2027 vs CPCU 06/2026

Ce document est confidentiel. Les informations contenues ne peuvent pas être communiquées à d'autres personnes que celles disposant d'une autorisation.



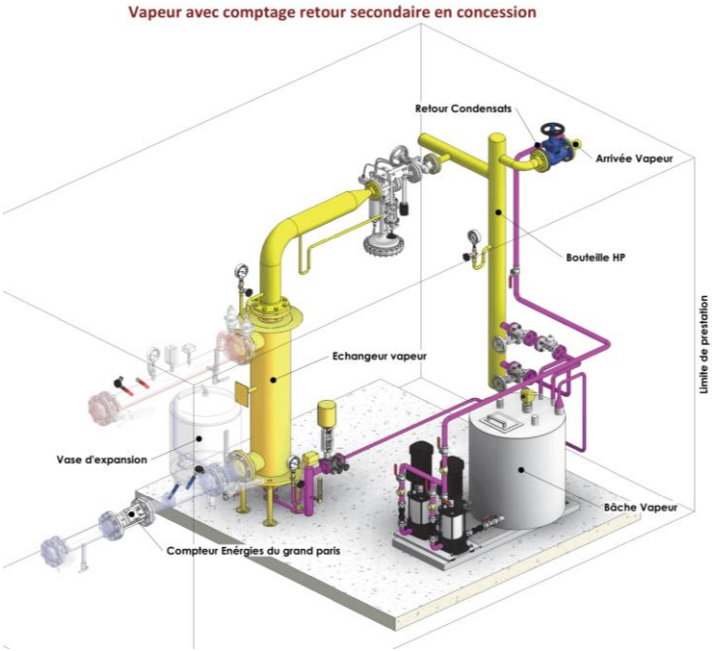
Se raccorder au réseau de chaleur

Ce document est confidentiel. Les informations contenues ne peuvent pas être communiquées à d'autres personnes que celles disposant d'une autorisation.

Les nouveaux postes de livraison sont intégrés à la concession

L’étude-devis comprend :

- la réalisation du réseau entre le réseau existant et le Poste de livraison (dont terrassement, pose, essais, remblaiement…)
- le cas échéant et sauf si les équipements contiennent de l’amiante, la dépose des équipements de production de chaleur existants et de leurs auxiliaires avec l’accord du nouvel Abonné ;
- la réalisation du Poste de livraison (y compris le comptage)
- le raccordement sur les réseaux primaires et secondaires existants



Ce document est confidentiel. Les informations contenues ne peuvent pas être communiquées à d’autres personnes que celles disposant d’une autorisation.

Droits & Frais de raccordement



0 à 20 mètres
Droits de raccordement (DR)

Le montant des droits de raccordement (définis au Règlement de Service) dépend :

- de la nature du fluide (vapeur ou eau chaude) desservant le bâtiment,
- de la puissance souscrite.

20 à 80 mètres
Frais de raccordement (FR)

Le montant des frais de raccordement (définis au Règlement de Service) dépend :

- de la nature du fluide (vapeur ou eau chaude) desservant le bâtiment,
- de la puissance souscrite.
- de la longueur (ml) de réseau de chaleur à créer entre 20 et 80 ml.

Au-delà de 80 mètres
Frais de raccordement complémentaires

Le montant des frais de raccordement complémentaires (définis au Bordereau des Prix Unitaires) dépend :

- de la nature du fluide (vapeur ou eau chaude) desservant le bâtiment,
- du diamètre des tuyauteries et de la nature des surfaces à traverser sous voie publique (toute, trottoir, espaces verts etc.).

Cas particuliers, quelle que soit la longueur du raccordement :

- **Si puissance souscrite > 5 000 kW, prix sur devis.**
- **Si nécessité de travaux spéciaux, prix sur devis.**

Ce document est confidentiel. Les informations contenues ne peuvent pas être communiquées à d'autres personnes que celles disposant d'une autorisation.

Droits & Frais de raccordement

Droits de raccordement VAPEUR	
Puissance souscrite totale (Chauffage + ECS)	**DR (€HT/PDL)**
0 - 100 kW	214 214
100 - 200 kW	216 973
200 - 300 kW	219 732
300 - 500 kW	249 390
500 - 600 kW	264 219
600 - 700 kW	286 067
700 - 800 kW	291 124
800 - 1000 kW	301 240
1000 - 1500 kW	314 548
1500 - 2000 kW	321 445
2000 - 3000 kW	340 426
3000 - 4000 kW	354 220
4000 - 5000 kW	383 448
> 5000 kW	Sur devis

Droits de raccordement EAU CHAUDE			
Puissance souscrite Chauffage	**DR (€HT/PDL)**	**Puissance Souscrite ECS**	**DR (€HT/PDL)**
0 - 100 kW	75 188	0 - 25 kW	29 537
100 - 200 kW	78 200	25 - 50 kW	29 537
200 - 300 kW	80 138	50 - 75 kW	31 014
300 - 500 kW	91 443	75 - 100 kW	31 014
500 - 600 kW	93 000	100 - 150 kW	31 014
600 - 700 kW	94 154	150 - 200 kW	32 330
700 - 800 kW	97 416	200 - 300 kW	32 330
800 - 1000 kW	100 298	300 - 400 kW	33 375
1000 - 1500 kW	115 818	400 - 500 kW	34 532
1500 - 2000 kW	129 937	500 - 600 kW	35 499
2000 - 3000 kW	157 107	600 - 800 kW	37 433
3000 - 4000 kW	187 312	800 - 1000 kW	39 367
4000 - 5000 kW	213 763	1000 - 1500 kW	44 202
> 5000 kW	Sur devis	1500 - 2000 kW	49 036
		2000 - 3000 kW	58 706

Frais de raccordement		
Puissance souscrite Chauffage + ECS	**EAU CHAUDE (€HT/ml)**	**VAPEUR (€HT/ml)**
0 et 100 kW	2 663	4 041
100 et 200 kW	2 663	4 041
200 et 300 kW	2 663	4 041
300 et 500 kW	2 699	4 041
500 et 600 kW	2 699	4 041
600 et 700 kW	2 699	4 402
700 et 800 kW	2 780	4 402
800 et 1000 kW	2 780	4 402
1000 et 1500 kW	2 857	4 733
1500 et 2000 kW	2 857	4 733
2000 et 3000 kW	2 904	5 000
3000 et 4000 kW	3 151	5 000
4000 et 5000 kW	3 151	5 793
> 5000 kW	Sur devis	Sur devis

Tarifs en date de 09/2025

Ce document est confidentiel. Les informations contenues ne peuvent pas être communiquées à d'autres personnes que celles disposant d'une autorisation.

Aides & Subventions

Proposition de valorisation des Certificats d'Economies d'Energie

Vous avez le choix.

- Nous valorisons les CEE (prix unitaire = cotation C2EMarket – 2€) et nous les défalquons des sommes à payer au titre des droits et frais de raccordement

ou

- Vous pouvez valoriser les CEE par vos propres moyens en payant la totalité des droits et frais de raccordement

Lissage des droits et frais de raccordement sur la durée de la Police d'abonnement

Possibilité de lissage sur une durée de 10 ans.

- Paiement mensuel d'un terme tarifaire R3 (sur votre facture de chaleur)
- Coûts de raccordement majorés d'un coefficient représentatif du coût du financement

Ce qui change: les coûts de raccordement subventionnés auparavant ne justifiaient généralement pas la valorisation des CEE par l'ancien concessionnaire. Désormais, Energies du Grand Paris peut systématiquement valoriser les CEE sur les dossiers de raccordement.



Nous contacter

Ce document est confidentiel. Les informations contenues ne peuvent pas être communiquées à d'autres personnes que celles disposant d'une autorisation.

Vos interlocuteurs durant cette phase de transition

Référents Transition Commerce



Emilie LACROIX – Directrice Commerciale Énergies du Grand Paris



Yohan BARKAT – Référent chantiers Transition Commercial



Valérie MARTEAU – Responsable Commerciale Gestion & Développement

Pour toute question relative à un projet de raccordement : raccordement@energiesdugrandparis.fr

Pour toute question relative à un bâtiment déjà raccordé : commerce@energiesdugrandparis.fr

Ce document est confidentiel. Les informations contenues ne peuvent pas être communiquées à d'autres personnes que celles disposant d'une autorisation.

À partir du 1er janvier 2027, vos canaux de contact changent

Pour toute demande d'intervention technique

- Via votre Espace Abonné
- Via le formulaire de notre site internet
- En contactant notre centre d'appel

(numéro communiqué lors de la prise d'exploitation)

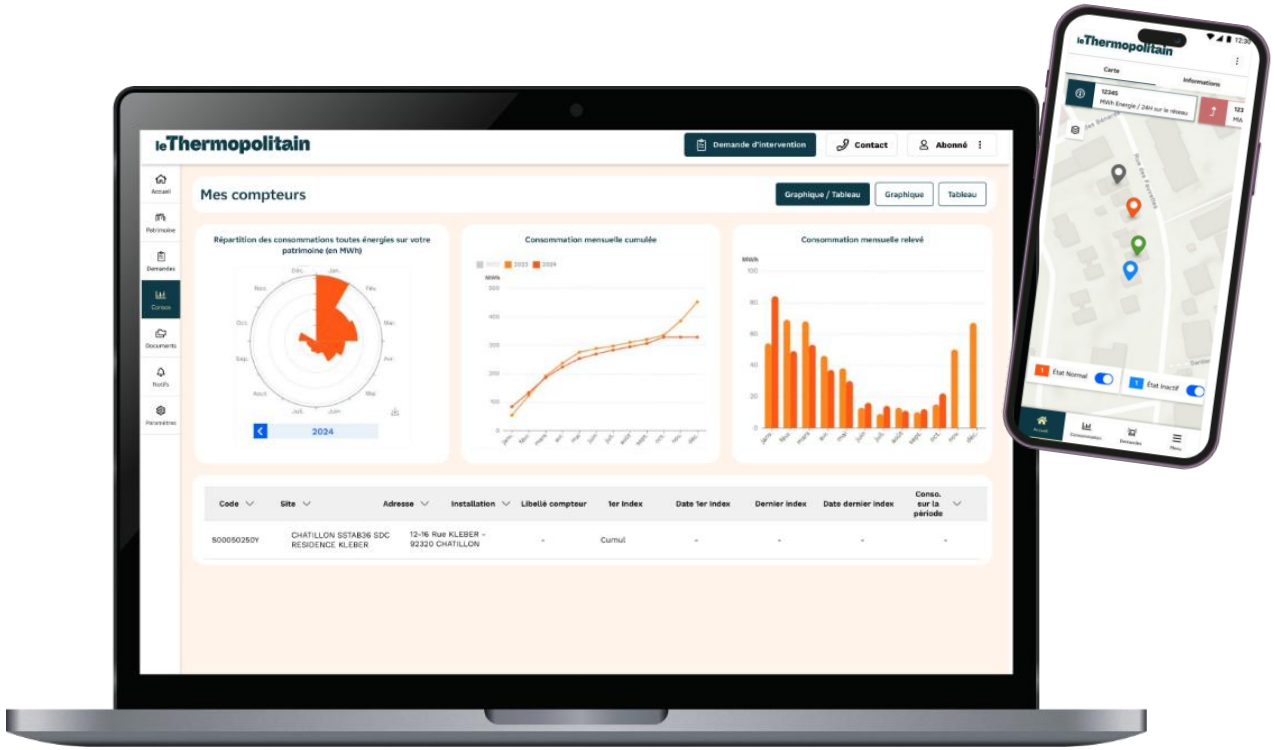
Pour toute autre demande (administrative, commerciale)

- En envoyant un mail au Service Relation Clients
- Via le formulaire de notre site internet

Ce document est confidentiel. Les informations contenues ne peuvent pas être communiquées à d'autres personnes que celles disposant d'une autorisation.

Votre futur Espace Abonné

Disponible à partir du 1er Janvier 2027



Gestion & Suivi au quotidien

- Suivi des consommations
- Suivi des factures

Cartographie & Travaux

- Cartographie du réseau de chaleur, localisation de la sous-station et des travaux.
- Actualités du réseau de chaleur.

Infos & Alertes en temps réel

- Notifications en cas de nouveau document, nouvelle facture ou nouvelle actualité.
- Notifications en cas d'évolution d'une demande d'intervention

Ce document est confidentiel. Les informations contenues ne peuvent pas être communiquées à d'autres personnes que celles disposant d'une autorisation.

Merci

Énergies du Grand Paris
Service public de chaleur urbaine

Ce document est confidentiel. Les informations contenues ne peuvent pas être communiquées à d'autres personnes que celles disposant d'une autorisation.